

Suivez-nous sur  [@VeniceComm](https://twitter.com/VeniceComm) et notre Président sur 

Lettre d'information

Numéro 2/2020



PLÉNIÈRE DE JUIN 2020

Page 2

La Commission de Venise a adopté un certain nombre d'avis par procédure écrite les 18 et 19 juin, en remplacement de la réunion proprement dite de la 123^e session plénière à Venise, qui n'a pas eu lieu en raison des préoccupations persistantes concernant le COVID-19.

CÉRÉMONIE DU 30^e ANNIVERSAIRE ET PLÉNIÈRE D'OCTOBRE 2020

Page 3

En raison de l'aggravation des conditions sanitaires liées à la pandémie du COVID-19, la cérémonie consacrée au 30^e anniversaire de la Commission de Venise a été reportée à une date ultérieure.

La session d'octobre se déroulera donc exclusivement en ligne.

TRAVAUX EN COURS

Page 4

Que fait la Commission ces jours-ci ?

L'Observatoire des états d'urgence est désormais en ligne.

Informations sur les opinions, études et événements en préparation et plus encore !



La pléniere de juin 2020

La 123e session plénière de la Commission de Venise (20-21 juin 2020) n'a pas eu lieu à la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista (Venise, Italie), en raison des préoccupations liées au COVID -19 persistantes.

Décisions principales de la plénière de Juin 2020

STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE, 21 JUIN 2020 - La Commission de Venise a adopté un certain nombre d'avis par procédure écrite les 18 et 19 juin, en remplacement de la réunion proprement dite de la 123e session plénière à Venise, qui n'a pas eu lieu en raison des préoccupations persistantes liées au COVID -19.

Les avis suivants ont été adoptés par procédure écrite :

- le 18 juin 2020 les avis sur :

- **Albanie** - [la Loi n° 97/2013 sur le Service des médias audiovisuels](#) ;
- **Lettonie** - [les derniers amendements relatifs à la législation concernant l'enseignement dans les langues minoritaires](#) ;
- **Fédération de Russie** - [le projet d'amendements à la Constitution \(tel que signé par le Président le 14 mars 2020\) relatifs à l'exécution en Fédération de Russie des décisions de la Cour européenne des Droits de l'Homme](#) ;
- **Turquie** - [le remplacement des candidats élus et des maires](#) ;

- le 19 juin 2020 les avis sur :

- **Albanie** - [la nomination des membres de la Cour constitutionnelle](#) ;
- **Arménie** - [trois questions dans le cadre des amendements constitutionnels concernant les juges de la Cour constitutionnelle](#) ;
- **Kosovo** - [certaines dispositions du projet de Code de procédure pénale](#) ;
- **Malte** - [la proposition d'amendements législatifs](#) ;
- **République de Moldova** - [le projet de loi révisée modifiant et complétant la Constitution en ce qui concerne le Conseil supérieur de la magistrature](#).

La Commission a également adopté le [Mémoire amicus curiae pour la Cour constitutionnelle d'Arménie relatif à l'article 300.1 du Code pénal d'Arménie](#), et pris note du [Rapport sur le « Respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit pendant l'état d'urgence - Réflexions »](#).

[TOUTES LES DECISIONS DE LA PLENIERE DE JUIN 2020](#)



La plénière d'octobre 2020

En raison de l'aggravation des conditions sanitaires liées à la pandémie du COVID-19, la cérémonie consacrée au 30e anniversaire de la Commission de Venise a été reportée à une date ultérieure. La 124e session plénière se déroulera donc exclusivement en ligne.

Cérémonie du 30e anniversaire et 124e session plénière de la Commission de Venise

STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE, 28 septembre 2020 - En raison de la détérioration des conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, la cérémonie consacrée au 30e anniversaire de la Commission de Venise a été reportée à une date ultérieure. La 124ème Session Plénière se déroulera donc exclusivement en ligne, contrairement à la session hybride prévue les 8 et 9 octobre 2020 avec 40 participants présents à Venise.

À l'ordre du jour de la session plénière d'octobre 2020 figurent les projets d'avis suivants sur :

- **Islande** - quatre projets de loi constitutionnelle sur la protection de l'environnement, les ressources naturelles, les référendums et le Président de l'Islande, le gouvernement, les fonctions de l'exécutif et d'autres questions institutionnelles ;
- **Malte** - dix projets de loi mettant en œuvre le concept des réformes ;
- **Géorgie** - le projet d'amendements à la loi organique sur les tribunaux communs concernant le processus de nomination des juges de la Cour suprême ;
- **Ukraine** - projet d'amendements à la loi sur le pouvoir judiciaire et le statut des juges et à certaines lois sur les activités de la Cour suprême et des autorités judiciaires ;
- **Turquie** - les amendements de juillet 2020 à la loi sur les procurations de 1969 ;
- **Kosovo** - le projet de loi sur les rassemblements publics et
- **Ouzbékistan** - Projet de loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses.

En outre, la Commission adoptera les projets de rapports sur :

- La responsabilité pénale pour des **appels pacifiques à un changement constitutionnel radical** du point de vue de la CEDH ;
- Les **mesures prises dans les États membres de l'UE à la suite de la crise du Covid-19** et leur impact sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux (rapport intérimaire) ;
- **Le contentieux électoral.**

Les **Lignes directrices révisées sur les référendums** seront également adoptées et la Commission tiendra compte du rapport sur « le droit électoral et de l'administration des élections en Europe ».

[PROJET REVISE D'ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION PLENIERE D'OCTOBRE 2020](#)

Travaux en cours

Malgré la pandémie de Covid-19, la Commission poursuit ses travaux. La plupart des réunions se tiennent en ligne.

- [Avis et rapports à venir](#)
- [Activités à venir](#)



Observatoire des situations d'urgence

En mai 2020, le Conseil scientifique de la Commission a décidé de créer un observatoire des régimes d'urgence dans ses États membres. Un questionnaire a été envoyé aux membres de la Commission pour recueillir des informations sur les réglementations nationales relatives aux régimes d'urgence et, en particulier, sur les mesures prises en relation avec le COVID-19.

[L'observatoire en ligne](#) a été lancé en juillet 2020. Il est mis à jour régulièrement.

Rapports de synthèse par :

- [Thème \(en anglais\)](#)
- [Thème \(en français\)](#)
- [Pays \(en anglais\)](#)
- [Pays \(en français\)](#)

Liens utiles CODICES:

- [Décisions abrégées relatives au COVID-19](#)
- [Affaires relatives aux pouvoirs d'urgence](#)

Activités récentes

- [Elections pendant une pandémie - Audition au Parlement géorgien - 03/07/2020](#)

Des membres de la Commission ont participé à l'échange de vues entre le Président de l'APCE, M. Rick Daems, et le Parlement géorgien. L'objectif de cet événement a été d'examiner les modalités concrètes des élections dans le contexte d'urgences sanitaires, telles que la pandémie COVID-19. L'audition a été organisée par l'APCE et la Commission juridique du Parlement géorgien.

- [BELARUS - Les normes électorales internationales doivent être respectées - Déclaration du président Buquicchio - 12/08/2020](#)

Conseil de l'Europe, Strasbourg - « Les élections démocratiques sont l'expression de la souveraineté appartenant au peuple d'un pays. C'est la libre expression de la volonté du peuple qui fonde l'autorité et la légitimité du gouvernement. Les droits des citoyens de voter et d'être élus lors d'élections périodiques et démocratiques sont des droits de l'homme internationalement reconnus. » [Texte complet de la déclaration](#)

- [HAÏTI - Demande de coopération - 10/09/2020](#)

Par lettre du 10 septembre 2020, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, en application de l'accord de coopération signé entre l'OEA et la Commission de Venise en juin 2020, a transmis la demande du Ministre des Affaires étrangères d'Haïti, invitant la Commission à coopérer sur les réformes constitutionnelles et électorales en Haïti.